

Dans le domaine économique, le Canada s'est engagé à affecter \$1,500,000 au programme élargi d'assistance technique pour la prochaine année; il a fait savoir qu'il était disposé à appuyer le projet d'une société financière internationale qui, sous les auspices de la Banque internationale, favoriserait les investissements dans l'entreprise privée des pays peu développés. Quand au projet d'un Fonds des Nations Unies pour le développement économique, la délégation canadienne a appuyé une résolution préconisant un examen plus approfondi de la façon dont ce fonds spécial serait utilisé; elle a précisé d'autre part que le Canada ne prenait aucun engagement à cet égard.

Au cours de la discussion consacrée aux problèmes de droit international, la délégation canadienne a exprimé ses doutes sur la possibilité qu'une définition correcte de l'agression puisse rallier l'accord général et sur l'opportunité actuelle d'une telle définition. Pour ce qui est des études sur le plateau continental, l'Assemblée générale a invité la Commission du droit international à poursuivre ses travaux sur le régime de la haute mer et des eaux territoriales et de présenter un rapport final à la onzième session de l'Assemblée, en 1956.

L'Assemblée s'est entendue sur la façon de procéder à la révision définitive de la Convention internationale des droits de l'homme et a poursuivi son examen des recommandations concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On a aussi étudié s'il était souhaitable que soit élaborée une convention supplémentaire sur l'esclavage et examiné deux projets de mesures tendant à abolir le travail forcé. En ce qui concerne les droits de la femme, l'Assemblée a aussi adopté une résolution dans laquelle elle recommandait l'abolition des coutumes et des lois anciennes attentant à la dignité de la femme.

**Conseil de sécurité.**—Le Canada, sans être membre du Conseil de sécurité durant la période à l'étude, s'est intéressé de près à plusieurs des problèmes discutés par cet organisme. C'est surtout la menace d'hostilités entre l'Égypte et Israël résultant de querelles de frontières qui a préoccupé le Conseil. Le major-général Burns a fait personnellement le compte rendu du combat qui a éclaté entre des forces armées d'Égypte et d'Israël près de Gaza le soir du 28 février. Après avoir entendu le général, le Conseil a adopté une résolution condamnant l'attaque d'Israël dans le secteur de Gaza comme une violation des dispositions du cessez-le-feu et invitant Israël à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la répétition d'un tel acte. Le 30 mars, le Conseil de sécurité adoptait une seconde résolution qui priait le général Burns de poursuivre ses consultations avec les gouvernements d'Égypte et d'Israël et invitait ces derniers à coopérer avec lui dans le sens de ses propositions, sans perdre de vue que dans l'opinion de l'état-major l'infiltration pouvait se réduire à des ennuis occasionnels si un accord était réalisé entre les parties selon les formules que le général avait proposées. Le Conseil s'est également occupé de la saisie d'un navire israélien, le *Bat Galim*, par les autorités égyptiennes dans le canal de Suez. Divers autres points de l'ordre du jour n'ont pas donné lieu à l'adoption de mesures définitives: les hostilités dans certaines îles côtières de la Chine continentale, une prétendue attaque contre un avion de la marine américaine par un avion militaire de l'U.R.S.S., une prétendue menace contre la sécurité de Thaïlande et l'ouverture des hostilités au Guatemala.

Amorcée à Londres le 25 février 1955, la deuxième série d'entretiens du Sous-Comité du désarmement, composé de cinq pays, dont le Canada, s'est poursuivie jusqu'au 18 mai. A l'appui des propositions antérieures, les puissances occidentales ont apporté des documents relatifs à certains aspects du programme de désarmement. L'un d'eux proposait que les effectifs actuels des États-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Chine soient réduits à un niveau variant entre 1 million et 1 million et demi alors que les forces de la France et du Royaume-Uni descendraient au chiffre de 650,000. Négligeant les propositions occidentales, l'Union soviétique a soumis des propositions détaillées incorporant celles du Royaume-Uni et de la France sur le niveau des forces armées de même que d'autres points principaux du plan occidental. Toutefois, la position de l'U.R.S.S. au sujet de la question essentielle, le contrôle international, est demeurée confuse. Les propositions soviétiques englobaient des problèmes, celui de l'Allemagne par exemple, qui ne relevaient pas du mandat du Sous-Comité. Celui-ci décida de s'ajourner pour permettre à ses membres d'examiner les nouvelles formules soviétiques et les conséquences de leur présentation.